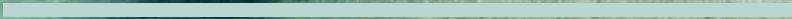


SPAW

PRÉSERVER NOTRE AVENIR :

Protéger la biodiversité marine dans
la région des Caraïbes





Les habitants de la région des Caraïbes dépendent des ressources côtières et marines de la zone pour leur bien-être économique, social et culturel.

Deux des principales activités économiques de la région, le tourisme et la pêche, dépendent de ces ressources, qui disparaissent et se dégradent à un rythme alarmant. Cette dégradation est due à des pratiques non durables telles que la surpêche, le développement côtier mal planifié ou mal réglementé, et la pollution, exacerbée par les pressions mondiales telles que les impacts associés au changement climatique.

Le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (protocole SPAW) de la convention de Carthagène fournit un mécanisme complet pour résoudre ce dilemme socio-économique et écologique.

Qu'est-ce que SPAW ?

La Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène, 1983) est le seul traité environnemental régional qui protège les écosystèmes marins et côtiers essentiels tout en promouvant la coopération régionale et le développement durable.

En avril 1990, les parties à la convention de Carthagène ont adopté le protocole SPAW, un accord régional pour la gestion et la conservation de la biodiversité dans la région des Caraïbes. Le protocole SPAW est entré en vigueur en juin 2000, après sa ratification par la neuvième partie contractante.

Le protocole SPAW est l'un des trois protocoles de la convention de Carthagène, avec :

- Le protocole sur la coopération en matière d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, et
- Le protocole sur la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre (LBS).

L'unité de coordination régionale (UNEP-CEP/RCU) du programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP) assure le secrétariat de la convention de Carthagène et de ses protocoles et est basée à Kingston, en Jamaïque.



Le protocole SPAW fonctionne par le biais :

- Des dispositions détaillées pour guider la création de zones protégées et de zones tampons pour la conservation de la faune et de la flore et pour les zones écologiquement importantes.
- Mesures de coopération nationale et régionale pour la protection des espèces animales et végétales.
- Engagements à réaliser des études d'impact sur l'environnement, à promouvoir la recherche, l'éducation et la sensibilisation du public, et à soutenir la participation des communautés, le renforcement des capacités et la coopération régionale.

Quels sont les objectifs de SPAW ?

Reconnaissant la dépendance de la grande région des Caraïbes (GRC) à l'égard de ses ressources côtières et marines, le protocole SPAW :

- **Protège les habitats sensibles:** Sauvegarde, préservation et gestion durable d'écosystèmes essentiels tels que les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves, en promouvant leur valeur pour la santé écologique et le bien-être économique.
- **Protège les espèces menacées et critiques:** Mettre en œuvre des mesures de conservation pour protéger les espèces végétales et animales menacées et en voie de disparition, ainsi que des mesures visant à empêcher que d'autres espèces ne deviennent menacées ou en voie de disparition, en assurant leur rétablissement et leur restauration.

Comment fonctionne le protocole SPAW ?

Après l'adoption du protocole SPAW, un programme régional a été mis en place pour traiter les questions prioritaires liées au protocole, à la convention de Carthage et au programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC). Ce programme a évolué au

fil des ans, devenant plus efficace et plus participatif. Aujourd'hui, le programme SPAW apporte son soutien aux gouvernements qui sont parties contractantes à la convention de Carthage, au protocole SPAW, aux membres du PEC et à d'autres partenaires régionaux dans plusieurs domaines clés :

- Surveillance et gestion des habitats essentiels, y compris les mangroves, les herbiers marins et les écosystèmes de récifs coralliens, en coordination avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI).
- Mise en place de réseaux régionaux de zones marines protégées afin de faciliter l'échange d'informations et la résolution concertée des problèmes.
- Renforcer les zones protégées grâce à l'assistance technique, la formation, le renforcement des capacités et les stratégies de génération de revenus.
- Élaboration de lignes directrices et de plans de reconstitution pour la conservation des espèces.
- Promotion des meilleures pratiques et formation pour promouvoir le tourisme durable dans les secteurs public et privé.
- Intégration avec d'autres protocoles de la convention de Carthage, tels que le protocole relatif à la coopération en cas de marée noire dans la région des Caraïbes et le protocole relatif à la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre (protocole "tellurique").
- Campagnes d'éducation et de sensibilisation du public visant à promouvoir la conservation des espèces et des écosystèmes et leur gestion durable.
- Suivi et réponse aux problèmes émergents, tels que l'arrivée massive de sargasses.

Pourquoi les pays devraient-ils adhérer à SPAW ?

SPAW est le seul instrument juridique de la région des Caraïbes qui protège les écosystèmes et les espèces critiques tout en promouvant une croissance économique durable. La coopération entre tous les pays des Caraïbes est essentielle pour parvenir à une croissance durable sans compromettre le bien-être des générations futures.

Quelque 166 millions d'habitants des Caraïbes vivent dans des communautés côtières, et une grande partie de l'économie dépend des ressources côtières pour le tourisme, ainsi que pour la pêche de subsistance et la pêche commerciale. Jusqu'à 33 millions de touristes internationaux soutiennent les économies locales, ce qui représente un revenu de 60 milliards de dollars pour la région. Par exemple, les Caraïbes accueillent 60 % des plongeurs amateurs du monde entier.

Alors que cette croissance économique profite à la région, les ressources naturelles des Caraïbes disparaissent à un rythme alarmant. Par exemple, 55 % des stocks de poissons des Caraïbes sont considérés comme surexploités, tandis que la couverture corallienne des récifs des Caraïbes est passée de 50 % à 10 % au cours des trois dernières décennies.

Au cours des 20 dernières années, environ 1 200 zones protégées ont été créées, mais seulement 30 % d'entre elles sont gérées efficacement. En appliquant efficacement le protocole SPAW, nous pouvons enrayer ce déclin et garantir la conservation des ressources côtières et marines.

Le protocole SPAW ne se contente pas de protéger les écosystèmes de la région, il jette également les bases d'un développement économique durable en veillant à ce que la pêche et le tourisme puissent prospérer sans épuiser les ressources.



Comment SPAW aide-t-il les gouvernements ?

Devenir partie contractante au protocole SPAW offre plusieurs avantages aux pays participants. Les activités du programme SPAW et d'autres opportunités de coopération régionales permettent :

- De fournir une assistance pour la gestion de l'utilisation des ressources côtières et marines.
- De démontrer aux touristes, aux donateurs et à la communauté internationale l'engagement et le dévouement du pays en faveur de la conservation de la biodiversité.
- D'offrir des possibilités de partenariat et de coordination en matière d'assistance technique, de recherche, d'éducation et de renforcement des capacités dans le cadre d'initiatives relatives aux ressources côtières et marines.
- D'établir des liens avec les accords multilatéraux sur l'environnement applicables à la région et fournir des orientations pour leur mise en œuvre.
- D'offrir un accès aux fonds des donateurs, aux projets mis en œuvre par le Secrétariat et à d'autres initiatives pertinentes.
- De fournir une assistance technique et une expertise par l'intermédiaire du Centre d'activités régionales SPAW (SPAW-RAC), établi en 2000 en Guadeloupe pour aider à la mise en œuvre des activités SPAW à la demande des parties contractantes.

Le protocole SPAW a été négocié par et pour les gouvernements de la Grande Caraïbe afin de refléter les priorités et les préoccupations locales et régionales. Il n'y a pas d'obligations financières directes pour les parties, bien que les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes soutiennent directement le programme SPAW. Les gouvernements versent des contributions volontaires au secrétariat de la convention de Carthagène, quel que soit leur statut au sein de la convention et de ses protocoles.



Quelle est la relation entre SPAW et les autres traités multilatéraux sur l'environnement ?

Le secrétariat de la convention de Carthagène met en œuvre des actions de collaboration avec plusieurs traités environnementaux mondiaux et organisations régionales. Les gouvernements des Caraïbes reconnaissent que SPAW est un mécanisme clé qui contribue à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Bien que SPAW et la CDB soient des accords distincts, ils collaborent de manière constructive pour atteindre des objectifs communs. Les actions et initiatives coordonnées entre les secrétariats de la Convention de Carthagène et de la CDB soutiennent efficacement les pays des Caraïbes.

Des actions de coopération et des projets conjoints ont été mis en œuvre pour aider les nations des Caraïbes à collaborer avec d'autres initiatives mondiales liées aux activités SPAW. Il s'agit notamment de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO).

Le SPAW collabore également avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées

d'extinction (CITES), l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) de l'ICRI. CAR-SPAW coordonne le nœud caribéen du GCRMN.

SPAW partage des objectifs similaires avec ces autres accords et initiatives mondiaux. Par conséquent, les activités conjointes maximisent les ressources et améliorent la communication et la coordination entre les gouvernements.

Comment un gouvernement peut-il adhérer à SPAW ?

Tout État de la région WCR qui est partie à la convention de Carthagène peut adhérer au protocole par voie de ratification ou d'adhésion. La ratification est possible pour les pays qui ont signé le protocole avant 1991, et l'adhésion est le mécanisme disponible pour les non-signataires. Pour ratifier ou adhérer, le ministère des affaires étrangères d'un gouvernement doit obtenir une copie certifiée conforme du protocole SPAW auprès de la

Ministère des affaires étrangères de Colombie
Division de la coopération internationale
Calle 10 No. 35-52
Palais San Carlos
Bogotá, Colombie

Pour obtenir des informations actualisées sur les pays parties au protocole SPAW et une copie du protocole et de ses annexes, veuillez consulter le site web du PNUE/ACP : unep.org/cep/



La Protection des Espèces Menacées et des Habitats Sensibles

Les espèces végétales et animales de la région des Caraïbes représentent la plus forte concentration de biodiversité du bassin de l'océan Atlantique. La perte ou la modification de l'habitat menace 75 % de toutes les espèces de la région.

D'autres menaces pèsent sur les espèces végétales et animales, notamment la surexploitation et la dégradation de l'habitat dues à des pratiques non durables telles que la surpêche, le développement côtier non planifié et la pollution. Ces défis sont encore aggravés par les effets dévastateurs du changement climatique.

LA MER DES CARAÏBES

L'environnement physique de la mer des Caraïbes (plus de quatre millions de km² avec des bassins d'eau profonde, des estuaires, des îles océaniques et une topographie variée des fonds marins, ainsi que des bancs de sable peu profonds et des récifs coralliens) offre un large éventail de conditions et d'habitats adaptés à une grande variété d'espèces.

LE PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES (PEC)

Le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) soutient les pays membres dans la mise en œuvre de la Convention de

Carthagène et de ses protocoles. Sous l'égide du PNUE, le PEC a été créé en 1981 par 28 pays membres de la région pour promouvoir la coopération et la coordination régionales dans la protection et la gestion des ressources côtières et marines de la région.

Ces pays bordent la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique, depuis le nord, sur la côte est de la Floride aux États-Unis, jusqu'au sud, en Guyane française. La zone de la convention comprend les nations et territoires insulaires des Caraïbes, ainsi que le Mexique, l'Amérique centrale et la côte nord de l'Amérique du Sud.

QUELLES SONT LES ESPÈCES PROTÉGÉES PAR SPAW ?

Un an après l'adoption du protocole SPAW, les parties à la convention de Carthagène ont établi des listes d'espèces marines et côtières nécessitant une protection dans trois annexes au protocole :

- **Annexe I:** Espèces végétales menacées
- **Annexe II:** Espèces animales menacées d'extinction
- **Annexe III:** Plantes et animaux protégés à maintenir à un niveau durable

Pour guider la prise de décision, le protocole a établi un comité consultatif scientifique et technique (STAC), composé d'experts nommés par le gouvernement, ainsi que d'experts d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'institutions scientifiques.

Le STAC joue un rôle clé en fournissant des recommandations aux parties contractantes sur des questions essentielles, telles que l'inscription d'espèces et d'aires marines protégées, la mise en œuvre

des obligations du protocole et les défis contemporains auxquels la région est confrontée, tels que l'afflux massif de sargasses. Le STAC sert de plateforme aux gouvernements, aux ONG et à d'autres experts pour collaborer et parvenir à un consensus sur les questions de biodiversité pertinentes pour la GRC.

Reconnaissant la nature dynamique des écosystèmes et l'évolution des besoins en matière de protection des espèces, le protocole SPAW permet d'inscrire ou de retirer des espèces et des zones protégées de la liste selon des critères spécifiques élaborés par les parties contractantes à cette fin.

Poissons: L'excès de nutriments et de pesticides dégrade les récifs coralliens, rendant les environnements proches du rivage inadaptés à certaines espèces de poissons. La surexploitation et la pollution épuisent les stocks de poissons plus rapidement qu'ils ne peuvent se reconstituer grâce à la croissance naturelle de la population.

Tortues de Mer: Les six espèces de tortues marines des Caraïbes sont menacées d'extinction. Les prises accessoires dans les engins de pêche, ainsi que la surexploitation, en particulier des femelles adultes sur les plages de nidification et la collecte des œufs, en sont les principales causes.

Lamantins: Le lamantin des Antilles est menacé par les bateaux et les braconniers, ainsi que par la perte d'habitat due à l'aménagement du littoral.

Recifs Coralliens: La pollution industrielle et agricole, l'érosion côtière, les eaux usées et la surpêche constituent des menaces majeures pour les récifs coralliens et les précieuses espèces et ressources qu'ils abritent. En outre, les effets du changement climatique, tels que l'augmentation de la température des mers, l'acidification des océans et la fréquence accrue des tempêtes, exacerbent la vulnérabilité des récifs coralliens.

Langoustes: Les pressions humaines, telles que la surexploitation, ont un impact particulier sur de nombreuses espèces commerciales.

Dauphins et Baleines: Des centaines de milliers de dauphins et de baleines sont tués chaque année dans les filets de pêche du monde entier. La capture intentionnelle de certaines baleines et de certains dauphins se poursuit dans la région. La protection des espèces migratrices qui traversent les frontières nationales est essentielle.

Mangroves et Herbiers Marins: Les mangroves et les herbiers marins sont altérés et détruits par la construction, le dragage et l'ancrage des bateaux, ce qui menace la biodiversité que ces écosystèmes abritent et qui contribue à la santé, à la beauté et à l'économie de la région des Caraïbes. Par exemple, les mangroves servent de nurseries à de nombreuses espèces commerciales importantes, telles que le homard et le strombe géant. À mesure que les zones de mangrove sont détruites par le développement, les côtes deviennent plus vulnérables à l'érosion, aux tempêtes et aux ouragans.



CRÉDITS PHOTO

TORTUE MARINE: DEREK; ALGUES: BRADEN
COLLUM; DAUPHINS: WONDERFUL NATURE;
IGUANE: STÉPHANE BRACKEN; BALEINE À BOSSE:
SEAN; MÉROU: SUEGRIES; LAMANTIN: AUSTIN

